

## **CONTRAT POUR ENFANT** (5 A 13 ANS)

Nom :	Prénom :
Adresse :	CP/Lieu :
Tél. :	Date de naissance :
N°AVS :	Adresse e-mail :

**Cotisations** (cochez ce qui convient)

<b>Enfant aikido (5 à 13 ans)</b>			
par mois	par semestre (5 mois)	par année (10 mois)	Prestations contenues
<b>PADAWAN</b>			✓ 1 entraînement par semaine d’aïkido
<input type="checkbox"/> Fr. 48	<input type="checkbox"/> Fr. 230 (Rabais CHF 20)	<input type="checkbox"/> Fr. 450 (Rabais CHF 30)	

Pour les familles : le 1<sup>er</sup> enfant paye le prix indiqué, le 2<sup>e</sup> bénéficie d’une réduction de 25%,...

**Contrat et Résiliation** : Le contrat entre en vigueur dès sa signature par l’élève. **Le renouvellement est tacite et n’expire que sur préavis écrit d’un mois pour la fin du semestre en cours.** Le responsable du dojo peut exclure un élève pour mauvais comportement ou non-respect du règlement, ceci avec effet immédiat.

La cotisation doit être versée à l’avance et au début (au plus tard le 4) du mois (des mois) concerné(s). Les cotisations se versent tout au long de l’année de septembre à juin.

**Les cotisations sont à verser sur le compte postal suivant : CH69 0900 0000 1626 2920 1**

Les cotisations versées à l’avance ne sont pas remboursables, sauf en cas de maladie ou d’accident (joindre un certificat médical).

Le dojo de Genève est membre de l’association Aikido Switzerland (AS), [www.aikido-switzerland.org](http://www.aikido-switzerland.org). Chaque élève doit avoir une licence valable de l’AS. Les jeunes jusqu’à 16 ans payent une cotisation annuelle à AS de 10.- CHF. Elle doit être payée en plus des cotisations mentionnées ci-dessus.

**Règlement de l’école** : Par son inscription, l’élève s’engage à respecter les règles d’étiquette du Dojo (voir ci-joint). Ces règles constituent la base nécessaire pour l’enseignement d’un aikido de qualité.

**Equipement**: Un kimono (tenue pour l’aïkido) et une paire de pantoufles sont obligatoires. Le kimono peut être acquis à un prix préférentiel au Dojo.

**Leçons manquées** : Le/la pratiquant(e) manquant des leçons n'est pas dispensé(e) du paiement des cotisations. Les rappels seront majorés de 5 à 10.-. Tout arrangement verbal, pour être valable, doit être confirmé par écrit. Dans les cas extrêmes, si le/la signataire devait ne pas s'acquitter des cotisations, l'école se réserve le droit de recourir à la voie juridique.

**Assurance(s)**: Le/la pratiquant(e) doit lui-même s'assurer. Le dojo de Genève ne peut être tenu responsable des accidents survenus lors des entraînements. D'autre part, il décline toute responsabilité pour les objets disparus dans les vestiaires.

**Fermeture et vacances** : Les jours fériés officiels, tous les cours sont annulés. Les vacances du dojo suivent les vacances scolaires du canton de Genève. Les cotisations se versent pour l'année scolaire, soit de septembre à juin y compris.

**Photos, vidéos** : Sauf avis contraire de votre part, vous acceptez que des photos ou des vidéos soient occasionnellement prises lors des entraînements et/ou des stages et utilisées à des fins promotionnelles pour le Dojo.

Le/la soussigné(e) déclare avoir pris bonne note du contrat ci-dessus et être d'accord avec les conditions mentionnées.

Lieu : \_\_\_\_\_

Date : \_\_\_\_\_

Responsable du dojo de Genève (laissez libre) :

Signature du participant :  
(ou du représentant légal)

\_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_

Nom et prénom du père :

\_\_\_\_\_

Nom et prénom de la mère :

\_\_\_\_\_

## **Règles d’étiquette du Dojo**

- ✓ Le/la pratiquant/e est prié/e de faire le moins de bruit possible en se mettant en tenue et s’habillant pour repartir, surtout si un cours a lieu pendant ce temps.
- ✓ Il convient de faire son possible pour respecter l’harmonie du *Dojo* et donner de la plénitude à la pratique.
- ✓ Le cours commence et se termine par une cérémonie formelle. Il est essentiel d’être à l’heure pour y participer. Le/la pratiquant/e qui arrive en retard doit attendre au bord des *tatami* jusqu’à ce que l’enseignant(e) lui fasse signe de se joindre au cours.
- ✓ Enlever ses chaussures à l’entrée du *Dojo* et mettre une paire de *zori* (ou pantoufles).
- ✓ Saluer en entrant et en sortant du *Dojo* (par respect du lieu).
- ✓ Veiller à ce que le *gi (kimono)* soit propre et sans mauvaises odeurs.
- ✓ Enlever colliers, bagues, montre, etc... *mais* chacun est responsable de ses objets de valeur.
- ✓ Saluer en direction du *kamiza* (mur d’honneur) avant de monter et de descendre des *tatami*.
- ✓ Veiller à ce que les *tatami* soient propres avant et après chaque entraînement (tout le monde participe un peu aux nettoyages du *Dojo*).
- ✓ Respecter les instruments de travail. Les armes doivent être rangées lorsqu’elles ne sont pas utilisées.
- ✓ Lorsque l’enseignant(e) montre une technique, les élèves sont toujours en *seiza* (=assis sur les genoux) ou *anza* (=assis en tailleur) en cas de difficultés à être en *seiza*.
- ✓ Dès que la fin d’une technique est annoncée, arrêter immédiatement son mouvement, saluer son/sa partenaire et rejoindre les autres pratiquants assis en ligne.
- ✓ Le/la pratiquant/e qui doit impérativement quitter la leçon avant la fin doit en informer l’enseignant(e), le/la saluer et se retirer discrètement.
- ✓ Il est interdit de boire, de manger, de mastiquer un chewing-gum sur les *tatami*.
- ✓ On dit habituellement „*Onegai shimasu*“ (littéralement : je vous fais une requête, s’il vous plaît) au moment du salut du début du cours et „*Dômo arigatoo gozaimashita*“ (merci beaucoup) en fin de cours.
- ✓ Le/la pratiquant/e qui ne pourra vraiment pas se soumettre à ce règlement, sera malheureusement prié de se retirer.